



En 2018, le SYDED du Lot a élaboré un **programme local de prévention des déchets** pour ses collectivités adhérentes. Ce **PLPDMA** couvre 327 communes et 6 collectivités assurant la collecte des déchets ménagers et assimilés. Pour atteindre l'objectif ambitieux de **- 5 % des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025** par rapport à 2010, ce programme se construit autour de 9 grands axes de travail.

1. Eco-exemplarité

Le SYDED du Lot, ainsi que tous les établissements administratifs du territoire, se doivent de montrer l'exemple et d'intégrer des actions de prévention dans leurs actions pour impulser une dynamique territoriale.

2. Sensibiliser

De nombreux axes de communication permettent de sensibiliser la population et de changer les comportements : stands, animations scolaires, spots vidéo, articles de presse...

3. Utiliser les instruments économiques

La tarification incitative, la redevance spéciale ou encore la réglementation des déchetteries sont des moyens efficaces pour agir sur la production de déchet. Ces systèmes plus justes pour les usagers, permettent d'ajuster la facturation en fonction de la production.

4. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Dans le Lot, 19 kg d'aliments encore consommables sont jetés par an. Pour réduire ce gaspillage, il est important d'agir auprès des consommateurs et d'accompagner les professionnels de la restauration.

5. Réduire les déchets verts et développer le compostage

Broyer, pailler, protéger la faune, composter... sont autant de pratiques qui permettent de réduire efficacement les déchets de jardin et de cuisine. Jardiner durablement crée du lien social et évite la pollution due aux produits phytosanitaires.

6. Augmenter la durée de vie des produits

Promouvoir le don, le réemploi ou encore la réparation est primordiale pour redonner une seconde vie aux objets et réduire la pression sur les matières premières.

7. Favoriser la consommation responsable

A la maison comme à l'extérieur, les gestes pour réduire ses déchets sont nombreux : éviter le jetable, favoriser les produits locaux, apposer une stop pub sur la boîte aux lettres...

8. Réduire les déchets des entreprises

Instaurer un dialogue au sein des réseaux professionnels est fondamental pour initier des actions de prévention telle que le don alimentaire, la réutilisation de matériel, la mutualisation d'équipements ou encore les groupements d'achats.

9. Réduire les déchets du BTP

La valorisation des déchets inertes ou encore la réutilisation des matériaux sont des initiatives à soutenir et à promouvoir pour éviter la production de déchets du BTP.



PLPDMA

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2019  2025



2019  2025





PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2019 / 2025

- 1 Etre éco-exemplaire
- 2 Sensibiliser
- 3 Utiliser les instruments économiques
- 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 5 Réduire les déchets verts et développer le compostage



2019



- 6 Augmenter la durée de vie des produits

- 7 Favoriser la consommation responsable

- 8 Réduire les déchets des entreprises

- 9 Réduire les déchets du BTP

2025

Objectif :
-29 kg
par hab/an

-5%
de déchets
par rapport à 2010